

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/75

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – RENAISSANCE DU CHATEAU DE MUSINENS

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association RENAISSANCE DU CHATEAU DE MUSINENS, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 1^{er} juillet 2023 à 18h00 au dimanche 02 juillet 2023 à 00h00, au Château de Musinens, 01200 Valsershône, à l'occasion d'une soirée musicale celtique,

ARRETE

Article 1 : L'association RENAISSANCE DU CHATEAU DE MUSINENS est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 1^{er} juillet 2023 à 18h00 au dimanche 02 juillet 2023 à 00h00, au Château de Musinens, 01200 Valsershône, à l'occasion d'une soirée musicale celtique.

Article 2 : L'association RENAISSANCE DU CHATEAU DE MUSINENS se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 30 mai 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 16 juin 2023